



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
Mailroom
30 Victoria street
Gatineau, Quebec, J8X 0B3

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
Mailroom
30 Victoria street
Gatineau, Quebec, J8X 0B3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
Salleducourier
30 rue Victoria
Gatineau (Québec) J8X 0B3

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Salleducourier
30 rue Victoria
Gatineau (Québec) J8X 0B3

Title: Pont d'accès McKenzies Brook Forest, au parc national du Gros-Morne, T.-N.-L.		
Solicitation No.: / N° de l'invitation : 5P201-18-0101/A	Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 002	Date: July 9, 2018 Date : 9 juillet, 2018
GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG : PW-18-00833123		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: July 16, 2018	Time Zone: Eastern Daylight Time (EDT)
À : 14h00	Le : 16 juillet, 2018	Fuseau horaire : Heure avancée de l'est (HAE)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Christian Kagabo		
Telephone No.: / N° de téléphone : (819)420-5109	Fax No.: / N° de télécopieur (819)420-9626	Email Address: / Courriel : Christianjoel.Kagabo@pc.gc.ca
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Signature		Date



MODIFICATION 002

Cette modification vise à répondre à des questions pour l'appel d'offre 5P201-18-0101/A.

Q1 : Les documents d'appel d'offres (section 13 35 00) mentionnent un système de barrière TL-1 pour le pont à panneaux modulaires. Les dessins, cependant, montrent une glissière « Flexbeam » sur les poutres triangulées. Ce type d'installation n'est pas considéré comme un système de barrière coté. Cela dit, il est assez courant d'utiliser une glissière « Flexbeam » de cette manière, en particulier pour les routes à faible densité de circulation. Peut-on présumer que la glissière « Flexbeam » installée sur les panneaux est suffisante dans ce cas?

R1 : Le système actuel est sur une route à faible densité de circulation. L'installation de la glissière sur la poutre triangulée est acceptable.

Q2 : L'acier 350WT de catégorie 2 est indiqué pour la structure, mais tous les fabricants approuvés à l'avance sont à l'extérieur du Canada et ne seront pas cotés selon le code canadien.

R2 : Un « équivalent approuvé » pour la CAT 2 est acceptable et indiqué dans la spécification.

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés.